La **Déclaration** *des* **principes** *de la* **paie**

Trousse d'outils – Lettre aux employés signataires

Toutes nos félicitations!

Votre employeur vient de signer la Déclaration des principes de la paie!

Qu'est-ce que cela signifie au juste? Tout simplement que votre organisation vous apprécie et reconnaît l'importance de votre travail et qu'elle veut s'assurer de respecter son engagement stipulé dans votre contrat de travail : vous offrir un salaire sur une base régulière en échange d'un travail bien fait.

Vous n'avez peut-être jamais réfléchi à toutes les étapes qui mènent au versement d'une paie dans votre compte. Calculs, déductions, taxes… Un soin particulier est apporté à chaque cycle de paie, et ce, pour chaque employé. En fait, vous ne pensez probablement pas beaucoup au service de paie. Pourtant, il est au cœur de toutes les entreprises et est essentiel à leur bon fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle la Déclaration des principes de la paie a été créée. Cette dernière présente les huit principes essentiels de la paie professionnelle :

1. **La précision**
2. **La régularité**
3. **La transparence**
4. **La sécurité**
5. **L'équité**
6. **La conformité**
7. **L'information**
8. **Le professionnalisme**

En signant cette déclaration, votre employeur s'est engagé à faire de son mieux pour respecter ces principes lorsque vient le moment de vous verser votre salaire durement gagné. À l'heure actuelle, les travailleurs ont amplement le choix des employeurs. Les organisations s'efforcent de conserver les employés de talent, comme vous, et d'offrir un milieu de travail idéal. Elles savent que des lacunes dans le traitement de la paie entraîneront une diminution de l'engagement et de la productivité des employés et pourraient même leur faire perdre des employés compétents.

Alors félicitations ! Grâce à vous et à votre excellent travail, votre entreprise a été ajoutée à la liste des organisations axées sur la paie de l'Institut national de la paie. Si vous voulez en savoir plus sur la Déclaration des principes de la paie, visitez notre site Web à **www.paie.ca/declaration.**

Nous espérons que vous célébrerez cette nouvelle avec votre équipe.
Cordialement,



Peter Tzanetakis
Président | L'Institut national de la paie